



## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.04.2018

Numéro de version 27

Révision: 24.04.2018

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### · 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: **Vario Ammonia Salicylate F5 ml**

· Code du produit: 00551169

#### · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

· Emploi de la substance / de la préparation: Réactiv pour l'analyse de l'eau

#### · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### · Fournisseur :

AQUALABO

Orchidis

90, rue du Professeur Paul Milliez

FR 94506 CHAMPIGNY SUR MARNE

FRANCE

Tel / Fax: +33 1 55 09 10 10 / +33 1 55 09 10 39

E-mail: info@aqualabo.fr

#### · 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

112 (UE)

CENTRE ANTI POISON +33(0)1 40 05 48 48

ORFILA +33(0)1 45 42 59 59

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### · 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS07

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

#### · 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



GHS07

· Mention d'avertissement Attention

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

salicylate de sodium

Sodium nitroprussiate dihydraté

· Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

· 2.3 Autres dangers Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 2)

— FR —

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.04.2018

Numéro de version 27

Révision: 24.04.2018

### Nom du produit: Vario Ammonia Salicylate F5 ml

(suite de la page 1)

#### · Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne contient aucune substance PBT/vPVB (l'annexe XIII du Règlement DE 1907/2006).

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### · 3.2 Mélanges

· **Description** : Mélange contenant des composés inorganiques et organiques.

#### · Composants contribuant aux dangers:

CAS: 54-21-7 EINECS: 200-198-0	salicylate de sodium	⚠ Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319	40–50%
CAS: 13755-38-9 EINECS: 238-373-9	Sodium nitroprussiate dihydraté	⚠ Acute Tox. 3, H301	0,1–≤2,5%

· **Indications complémentaires** : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### · 4.1 Description des premiers secours

· **Indications générales** : Retirer immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· **après inhalation** : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· **après contact avec la peau** : Laver immédiatement à l'eau.

· **après contact avec les yeux** :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes (au moins 15 min) et consulter un médecin.

· **après ingestion** :

Rincer la bouche et puis boire 1-2 verres d'eau.

Recourir à un traitement médical

#### · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

irritation

résorption

après inhalation:

irritations des muqueuses

toux

dyspnée

en cas d'ingestion:

état maladif

vomissement

diarrhée

En cas d'ingestion en grande quantité:

vertiges bourdonnements (tintement)

migraine

vertiges

coma

Fièvre

Perte des repères dans l'espace

chute de tension

troubles de l'équilibre des l'électrolytique

spasmes

· **Risques**: risque d'évanouissement

#### · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### · 5.1 Moyens d'extinction

· **Moyens d'extinction**: Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

#### · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas combustible

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Gaz hydrochlorique (HCl)

Gaz nitreux

Azote oxydes (NOx)

(suite page 3)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.04.2018

Numéro de version 27

Révision: 24.04.2018

### Nom du produit: Vario Ammonia Salicylate F5 ml

(suite de la page 2)

Oxydes de soufre (SOx)

composé au cyanure, monoxyde de sodium

#### · 5.3 Conseils aux pompiers

##### · Equipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Porter un vêtement de protection totale

##### · Autres indications

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

Possibilité d'émanation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie à proximité.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### · Conseil pour les non-secouristes:

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante

##### · Conseil pour les secouristes: Équipement de protection : voir section 8

#### · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

#### · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Recueillir par moyen mécanique.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

#### · 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### · Conseils pour une manipulation sans danger :

N'employer que dans des secteurs bien aérés

Eviter la formation de poussière.

##### · Mesures d'hygiène :

Eviter tout contact avec les yeux

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

#### · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### · Stockage

##### · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Stocker dans un endroit frais.

##### · Indications concernant le stockage commun : non nécessaire

##### · Autres indications sur les conditions de stockage :

Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Protéger contre les effets de la lumière

Stocker à sec

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

Le produit est hygroscopique

##### · Température de stockage recommandée : 20°C +/- 5°C (environ 68°F)

#### · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

### \* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### · 8.1 Paramètres de contrôle

##### · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.04.2018

Numéro de version 27

Révision: 24.04.2018

### Nom du produit: Vario Ammonia Salicylate F5 ml

(suite de la page 3)

#### · DNEL

Dose dérivée sans effet (DNEL)

CAS: 54-21-7 salicylate de sodium		
Oral	DNEL	4 mg/kg (Travailleurs/long terme/effet systémique)
Dermique	DNEL	4 mg/kg (Travailleurs/long terme/effet systémique)
		2 mg/kg (Consommateur/long terme/effet systémique)
Inhalatoire	DNEL	7,051 mg/m <sup>3</sup> (Travailleurs/long terme/effet systémique)
		1,738 mg/m <sup>3</sup> (Consommateur/long terme/effet systémique)

#### · Procédures recommandées de contrôle:

Les méthodes de mesure de l'atmosphère sur le poste de travail doivent satisfaire aux exigences des normes DIN EN 482 et DIN EN 689.

· **Indications complémentaires :** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### · 8.2 Contrôles de l'exposition

##### · Mesures d'ordre technique:

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.  
Voir point 7.

##### · Equipement de protection individuel :

##### · Protection respiratoire :

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire

· **Filtre recommandé pour une utilisation momentanée :** Filtre P2

##### · Protection des mains :

Gants de protection.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

##### · Matériau des gants

caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée:  $\geq 0,11$  mm

##### · Temps de pénétration du matériau des gants

Temps de rupture: Level 1 (< 10 min)

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux :** Lunettes de protection

· **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

· **Limitation et contrôle de l'exposition environnementale :** Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### · Aspect:

**Forme / État physique :** poudre  
**Couleur :** blanchâtre

· **Odeur :** inodore  
· **Seuil olfactif:** Non applicable.

· **valeur du pH (50 g/l) à 20 °C:** 8,1

· **Point de fusion/point de congélation :** Non déterminé  
· **Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :** Non déterminé

· **Point d'éclair :** Non applicable.

· **Inflammabilité (solide, gaz) :** Ce produit n'est pas inflammable.  
· **Température d'inflammation :** Non déterminé.

· **Température de décomposition :** Non déterminé.

· **Température d'auto-inflammabilité :** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Propriétés explosives :** Le produit n'est pas explosif.

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.04.2018

Numéro de version 27

Révision: 24.04.2018

**Nom du produit: Vario Ammonia Salicylate F5 ml**

(suite de la page 4)

· <b>Limites d'inflamabilité ou limites d'explosion :</b>	
inférieure :	Non applicable.
supérieure :	Non applicable.
· <b>Propriétés comburantes:</b> Non	
· <b>Pression de vapeur :</b> Non applicable.	
· <b>Densité à 20 °C:</b>	1,25 g/cm <sup>3</sup>
· <b>Densité relative :</b>	Non déterminé.
· <b>Densité de vapeur :</b>	Non applicable.
· <b>Taux d'évaporation :</b>	Non applicable.
· <b>Solubilité(s):</b>	
l'eau :	soluble
· <b>Coefficient de partage (n-octanol/eau) :</b> Non applicable.	
· <b>Viscosité :</b> Non applicable.	
· <b>Teneur en solvants :</b>	
<b>solvants organiques</b>	0,0 %
<b>Teneur en substances solides :</b>	100,0 %
· <b>9.2 Autres informations</b> Pas d'autres informations importantes disponibles.	

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** voir section 10.3
- **10.2 Stabilité chimique** Stable à température ambiante
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**  
Un contact avec les acides provoque la libération de gaz toxiques  
Réactions aux acides, aux alcalis et aux agents d'oxydation  
Réactions aux agents d'oxydation  
--> Dégagement de forte chaleur
- **10.4 Conditions à éviter** Fort réchauffement (décomposition)
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**  
Acide cyanhydrique (ou acide prussique HCN)  
Voir chapitre 5

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

- **Toxicité aiguë :**  
Classification selon la procédure de calcul:  
Nocif en cas d'ingestion.

#### · Estimation de la toxicité aiguë (ATE<sub>(MIX)</sub>) - Méthode de calcul :

Oral	CLP ATE <sub>(MIX)</sub>	1560 mg/kg (.)
------	--------------------------	----------------

#### · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

##### CAS: 54-21-7 salicylate de sodium

Oral	LD50	930 mg/kg (rat) (RTECS)
	LDLo	700 mg/kg (Humain) (RTECS)

##### CAS: 13755-38-9 Sodium nitroprussiate dihydraté

Oral	LD50	99 mg/kg (rat) (RTECS, anhydrous substance)
------	------	--

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **des yeux :** Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Informations sur les composants :** CAS 54-21-7 : chronique: dermatite

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.04.2018

Numéro de version 27

Révision: 24.04.2018

### Nom du produit: Vario Ammonia Salicylate F5 ml

(suite de la page 5)

- **Sensibilisation** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)** Les indications suivantes concernent au mélange :
- **Mutagenicité sur les cellules germinales**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**  
Concerne les composés cyanogènes / nitriles en général:  
Procéder avec la plus grande précaution! Possibilité de libération d'acide cyanhydrique - blocage de la respiration cellulaire.  
Concerne les composés solubles du fer: en cas d'ingestion, nausée et vomissements. Après résorption de quantités importantes: troubles cardio-vasculaires. Effect toxique sur le foie et les reins.  
CAS 54-21-7: résorption par dermique (effets semblables à ceux de l'ingestion)  
CAS 54-21-7: chronique : effets de système nerveux central

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### · 12.1 Toxicité

· <b>Toxicité aquatique :</b>	
<b>CAS: 54-21-7 salicylate de sodium</b>	
EC10	304 mg/l (Daphnia magna) (24) (ECOTOX)
LC50	1370 mg/l/96h (Pimephales promelas) (ECOTOX)
<b>CAS: 13755-38-9 Sodium nitroprussiate dihydraté</b>	
EC50	1 mg/l/24h (Daphnia magna)
LC50	0,05 mg/l (poisson)

#### · **Autres indications :**

Toxique chez les poissons:  
concerne les composés du fer soluble en général:  
toxique à partir de 0,9 mg/l à 6,5 - 7,5  
léthal à partir de 1,0 mg/l à 5,5 - 6,7

#### · **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### · **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Pow = coefficient de partage octanol/eau  
log Pow < 1 = Ne s'accumule pas dans les organismes.

<b>CAS: 54-21-7 salicylate de sodium</b>	
log Pow	-1,43 (.) (calculated)

#### · **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### · **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Le mélange ne contient aucune substance PBT/vPVB (l'annexe XIII du Règlement DE 1907/2006).

#### · **12.6 Autres effets néfastes** Une pénétration dans l'environnement est à éviter.

#### · **Pollution des eaux :**

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.  
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### · **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

#### · **Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.  
Remettre à la collecte de déchets toxiques ou apporter à la déchetterie pour déchets dangereux.

(suite page 7)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.04.2018

Numéro de version 27

Révision: 24.04.2018

**Nom du produit: Vario Ammonia Salicylate F5 ml**

(suite de la page 6)

· <b>Catalogue européen des déchets</b>	
16 05 06*	produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· <b>14.1 Numéro ONU</b>	
· <b>ADR, IMDG, IATA</b>	néant
· <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	
· <b>ADR, IMDG, IATA</b>	néant
· <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	
· <b>ADR, IMDG, IATA</b>	
· <b>Classe</b>	néant
· <b>14.4 Groupe d'emballage</b>	
· <b>ADR, IMDG, IATA</b>	néant
· <b>14.5 Dangers pour l'environnement:</b>	Non applicable.
· <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non applicable.
· <b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</b>	Non applicable.
· <b>Indications complémentaires de transport :</b>	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· <b>Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone :</b>
Aucun des composants n'est compris.

- **Directive 2012/18/UE (SEVESO III):**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Indications sur les restrictions de travail :**  
Respecter les limitations d'emploi pour les futures mères et pour celles qui allaitent  
Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**  
H301 Toxique en cas d'ingestion.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Remarques pour formation.**  
Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

(suite page 8)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.04.2018

Numéro de version 27

Révision: 24.04.2018

---

**Nom du produit: Vario Ammonia Salicylate F5 ml**

---

(suite de la page 7)

**· Acronymes et abréviations:**

OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development  
STOT: specific target organ toxicity  
SE: single exposure  
RE: repeated exposure  
EC50: half maximal effective concentration  
IC50: half maximal inhibitory concentration  
NOEL or NOEC: No Observed Effect Level or Concentration  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
DOT: US Department of Transportation  
IATA: International Air Transport Association  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
LC50: Lethal concentration, 50 percent  
LD50: Lethal dose, 50 percent  
NIOSH: National Institute for Occupational Safety  
OSHA: Occupational Safety & Health  
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3  
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4  
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

**· Sources.**

Les données proviennent des fiches signalétique du fabricant, de la littérature spécialisée et des ouvrages de référence.  
ECOTOX Database  
RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances )

**· \* Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR —